

CERTIFICAT DE VENTE OU DE CESSION

D'UN VÉHICULE D'OCCASION

À remplir sans rature ni surcharge en 3 exemplaires (Service des Titres de Circulation, vendeur, acquéreur)

Je soussigné(e)

Nom (nom de jeune fille pour les dames) :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

VENDEUR

Téléphone (à toutes fins utiles) :

Déclare avoir vendu ou cédé à

Nom (ou nom de jeune fille pour les dames) :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

ACQUÉREUR

Téléphone (à toutes fins utiles) :

Le véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Marque (D.1) : N° d'immatriculation (A) :

N° dans la série du type (E) :

Attestation sur l'honneur

Je certifie que ce véhicule n'a subi aucune modification notable susceptible de justifier une réception à titre isolé.

Fait à, le

Signature du vendeur (en original) :

Réglementation

☞ **Art. 106 du Code de la Route** - En cas de vente d'un des véhicules visés à l'article 101, l'ancien propriétaire doit, sans délai, adresser au Service des Titres de Circulation **le certificat d'immatriculation**, qui lui a été délivré, ainsi que **le jeu des plaques minéralogiques** correspondant accompagné d'une **déclaration** l'informant **de la vente** et indiquant l'identité et le domicile déclarés par l'acquéreur. Lorsque celui-ci aura son domicile à l'étranger, un certificat pour l'obtention des titres de circulation à l'étranger sera délivré au vendeur.